

Résultats des élections municipales 2020

Le 15 mars 2020, les Pierrelaysiens étaient invités à élire leurs représentants communaux lors des élections municipales pour une durée de 6 ans. Les prochaines élections auront lieu en mars 2026.

Il y avait deux listes concurrentes. Elles ont chacune recueilli plus de 5% et sont donc représentées au Conseil Municipal :

- **la liste Ensemble Continuons Pierrelaye** menée par le maire sortant, Michel Vallade (qui a recueilli 64,90% des suffrages exprimés)
- **la liste Un avenir pour Pierrelaye** (35,10%)

Les 29 sièges de conseillers municipaux de la commune de Pierrelaye (moins de 10 000 habitants) sont répartis de la façon suivante :

Le Conseil municipal est composé :

- des 25 premiers candidats de la liste Ensemble Continuons Pierrelaye de Monsieur Michel Vallade,
- de 4 candidats de la liste Un avenir pour Pierrelaye de Monsieur Eric Bosc

À la suite du Conseil municipal d'installation du 26 mai, celui-ci a donc réélu M. Michel Vallade, Maire de la Ville de Pierrelaye.

Infos pratiques

Les élections municipales se font par suffrage universel direct de liste et l'attribution des sièges s'effectue à la majorité absolue et à la représentation proportionnelle, selon la plus forte moyenne.

Liens utiles

[Les résultats des élections communautaires 2020](#)